



Distr. générale
1^{er} mai 2015
Français
Original : anglais



Troisième Conférence internationale sur le financement du développement

Addis-Abeba, 13-16 juillet 2015

Résumé de la rencontre interactive informelle de l'Assemblée générale avec des représentants de la société civile organisée dans le cadre des préparatifs de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (New York, 9 avril 2015)

Note du Président de l'Assemblée générale

I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application de la résolution 68/279 de l'Assemblée générale, dans laquelle cette dernière a prié son président d'établir des résumés des auditions informelles interactives avec des représentants de la société civile et du secteur privé, qui pourraient être utiles aux préparatifs de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement.

2. Organisée le 9 avril 2015, la rencontre interactive informelle avec la société civile sur le financement du développement a consisté en une séance d'ouverture et quatre tables rondes interactives. Ont pris la parole à la séance d'ouverture le Président par intérim de l'Assemblée générale, au nom du Président de l'Assemblée générale; une représentante de l'Asia Pacific Forum on Women, Law and Development, Tessa Khan; et le Directeur général de Business Partners Limited, Nazeem Martin.

3. Les thèmes des tables rondes interactives, qui ont réuni des spécialistes invités et des animateurs venant de la société civile et des experts des États Membres et de la société civile, ont été les suivants : la mobilisation de ressources publiques intérieures, y compris la coopération fiscale internationale; les financements publics internationaux, y compris l'aide publique au développement et les sources de financement innovantes; les problèmes d'ordre structurel, y compris la gouvernance économique mondiale et la dette extérieure; le commerce international et l'investissement, y compris le financement privé. Les principales déclarations et propositions faites au cours de la rencontre sont résumées ci-après.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (3 juin 2015).



II. Séance d'ouverture

4. Le Président par intérim de l'Assemblée générale a noté qu'il était très attendu de la Conférence qu'elle débouche sur un résultat ambitieux qui vienne appuyer la mise en œuvre d'un programme de développement porteur de changement pour l'après-2015. Il a ajouté que les 17 objectifs de développement durable proposés étaient ambitieux et qu'il faudrait mobiliser des ressources considérables pour les atteindre. Il a insisté sur le fait qu'il serait nécessaire de renforcer le dispositif de financement du développement par des mesures concrètes, une augmentation des ressources et un nouveau partenariat mondial pour le développement.

5. M^{me} Khan a centré son intervention sur l'avant-projet de document final de la Conférence, notant que, sous sa forme actuelle, cet avant-projet manquait encore d'éléments importants concernant l'élimination de la pauvreté, la répartition équitable de la richesse, s'agissant notamment de l'autonomisation des femmes, et la promotion des droits de l'homme. Elle a souligné qu'il fallait intensifier la coopération fiscale internationale et renforcer le rôle de l'ONU dans la promotion du dialogue sur la restructuration de la dette souveraine.

6. M. Martin a mis en avant l'importante contribution que les petites et moyennes entreprises apportaient au développement durable et demandé que les gouvernements offrent à ces entreprises un environnement stable, prévisible et propice à leur croissance et leur prospérité. Les milieux d'affaires, la société civile et les gouvernements étaient censés partager les mêmes valeurs, et il fallait que les intérêts des petites et moyennes entreprises soient pris en compte lors de la formulation des politiques et des stratégies.

III. Exposés des experts et tables rondes interactives

7. Après la séance d'ouverture, des exposés ont été présentés par Sameer Fazal Dossani, d'ActionAid International; Tove Maria Ryding, du Réseau européen sur la dette et le développement; Norhan Sherif Mokhtar, de l'Egyptian Center for Economic and Social Rights; Kudakwashe Dube, du Consortium international pour le handicap et le développement et de l'Africa Disability Alliance; Claudio Guedes Fernandes, de l'Association brésilienne des ONG; Shantal Munro-Knight, du Caribbean Policy Development Centre; Cristina Diez Saguillo, du Mouvement International ATD quart monde; Mbathio Samb, de Development Alternatives with Women for a New Era; Anne Elisabeth Schoenstein, de l'Association pour les droits de la femme et le développement; Lydinya Nacpil, de Jubilee South; Marina Fe B. Durano, de l'Asian Center de l'Université des Philippines Diliman; Eric LeCompte, de Jubilee USA Network; Stefano Prato, de la Société internationale pour le développement; María del Carmen González, de la Confédération générale du travail d'Argentine; Gyekye Tanoh, de Third World Network Africa; et María José Romero, du Réseau européen sur la dette et le développement. Plusieurs experts des États Membres ont par la suite pris la parole. Les principales déclarations et propositions faites au cours de la présentation d'exposés et des tables rondes interactives qui ont suivi sont résumées ci-après.

A. Mobilisation de ressources publiques intérieures, y compris la coopération fiscale internationale

8. Les participants à la table ronde ont souligné que la mobilisation de ressources publiques intérieures était un élément central du financement du développement. Dans de nombreux pays, cependant, cette mobilisation était lourdement entravée par la fraude et l'évasion fiscales, l'existence de paradis fiscaux, la corruption et les flux financiers illicites. Les intervenants ont plaidé en faveur d'un plus grand civisme fiscal et d'une imposition plus lourde des sociétés, des industries extractives et des particuliers aisés. Ils ont aussi demandé que les entreprises soient imposées dans les pays où elles mènent leurs activités économiques. Il fallait que tous les pays coopèrent pour améliorer les normes et réglementations fiscales internationales.

9. Les initiatives du Groupe des Vingt et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), notamment celles qui portaient sur l'élaboration de normes fiscales et de critères de transparence, sur l'échange automatique d'informations et sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert des bénéficiaires, ont été saluées. Il a toutefois été souligné que tous les États Membres devaient participer aux discussions qui concernaient directement leurs politiques fiscales nationales.

10. La Conférence devrait déboucher sur l'établissement d'un mandat clair pour la création d'un organe intergouvernemental des Nations Unies à composition universelle compétent dans le domaine de la coopération fiscale et pour la définition d'objectifs et d'engagements concrets en matière de lutte contre l'évasion et la fraude fiscales. Cet organe, a-t-on noté, ne devrait pas remplacer l'actuel Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale, mais pourrait lui être rattaché.

11. Il a été demandé que la Conférence débouche sur une définition des flux financiers illicites et d'un éventuel objectif de lutte contre ces flux. Il a en outre été recommandé que les États Membres conviennent de procéder à des évaluations périodiques, participatives et vérifiées auprès de sources indépendantes des effets secondaires de leurs lois, politiques et conventions fiscales sur la réalisation des objectifs de développement durable dans les autres pays.

12. Les ressources intérieures sont indispensables pour fournir les services publics essentiels, notamment aux groupes les plus vulnérables, y compris les personnes handicapées. Il a été proposé de mentionner davantage dans l'avant-projet les personnes handicapées et les mesures à prendre pour leur permettre d'avoir accès aux installations et aux infrastructures.

13. Les experts des États Membres ont estimé, comme les autres spécialistes invités, que l'amélioration de la mobilisation des ressources nationales et de la coopération fiscale devrait compter parmi les principaux résultats de la Conférence. Ils ont souligné le rôle important que jouaient l'assistance technique et le renforcement des capacités dans le développement des compétences nationales des pays en développement en matière d'administration fiscale, y compris, entre autres, le recouvrement des impôts, l'informatisation des systèmes et les capacités d'audit.

14. Certains orateurs ont insisté sur la nécessité de laisser un espace suffisant aux politiques nationales. L'attention a en outre été appelée sur le bon usage des

ressources publiques, la lutte contre la corruption, la solidité des institutions démocratiques et la prééminence du droit en tant que facteurs essentiels d'amélioration de la mobilisation des ressources nationales.

15. Certains intervenants ont proposé que la Conférence préconise de définir des règles applicables à l'échange d'informations et à la confidentialité, tandis que d'autres ont souligné que l'information devait être partagée à tous les niveaux et que la sécurité nationale ne devait pas servir de prétexte à la dissimulation de renseignements.

16. Si certains experts ont soutenu l'appel en faveur d'un organe intergouvernemental des Nations Unies ayant compétence en matière fiscale, d'autres ont proposé d'examiner comment tirer le meilleur parti des actions et initiatives du Groupe des Vingt et de l'OCDE.

17. La croissance du produit intérieur brut devait profiter à tous, y compris en faisant participer davantage les femmes et les autres groupes marginalisés, ce qui pourrait contribuer à élargir la base d'imposition et à accroître la mobilisation des ressources.

B. Financements publics internationaux, y compris l'aide publique au développement et les sources de financement innovantes

18. Les participants à la table ronde ont souligné que l'aide publique au développement demeurerait une source essentielle de financement, en particulier pour les pays les moins avancés. Ils ont insisté sur la nécessité de tenir les engagements pris et d'inverser la tendance à la baisse de l'aide aux pays les moins avancés, et ont fait valoir qu'il était indispensable d'améliorer la qualité de l'aide au développement, et en particulier de mettre cette aide en conformité avec les priorités nationales de développement et d'éliminer les conditions qui l'accompagnaient. La proposition de procéder plus systématiquement à une programmation conjointe fondée sur les stratégies nationales, de délier entièrement l'aide, de l'axer davantage sur les résultats et d'utiliser les systèmes nationaux, qui figurait dans l'avant-projet, a été accueillie favorablement.

19. Il a été souligné que le fait de recourir aux finances publiques, y compris l'aide publique au développement, pour attirer des capitaux privés pouvait permettre d'accroître les ressources, mais comportait aussi des risques. Il fallait donc que les mécanismes de financement mixtes soient transparents, ouverts à tous et assortis d'obligations de rendre des comptes.

20. Les principes directeurs sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme ont été considérés comme un cadre propice à l'élaboration des politiques sur l'aide publique au développement et l'élimination de la pauvreté. Les orateurs ont souligné qu'il fallait privilégier les investissements destinés à renforcer les capacités des instituts de statistique, ce qui pourrait permettre de disposer de données ventilées selon le revenu, le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique et d'autres caractéristiques pertinentes, et d'améliorer le suivi des effets de l'aide publique au développement sur le développement durable.

21. Les participants à la table ronde ont noté que l'aide publique au développement seule ne permettrait pas de répondre aux besoins de financement du nouveau programme de développement. Ils ont fait valoir le caractère déterminant

de la mobilisation des ressources nationales et la contribution que des mécanismes de financement innovants pouvaient apporter. Il fallait faire en sorte que ces mécanismes renforcent la prise en main du programme par les pays et complètent les flux de l'aide publique au développement plutôt qu'ils ne les remplacent.

22. Il a aussi été noté que le financement de la lutte contre les changements climatiques devait compléter l'aide publique au développement et ne pas être considéré comme en faisant partie. Les participants ont souligné que les changements climatiques étaient une source de grande préoccupation, en particulier pour les petits États insulaires en développement.

23. Les experts des États Membres étaient d'avis qu'il fallait atteindre les objectifs de l'aide publique au développement, notamment en inversant la tendance à la baisse de l'aide aux pays les moins avancés. Ils ont noté cependant que, même si les engagements de dépenses étaient tenus, cela ne permettrait pas de répondre aux énormes besoins de financement du programme de développement pour l'après-2015. Des représentants ont souligné l'importance de la qualité de l'aide publique au développement et demandé que les pratiques optimales et les principes de l'efficacité du développement soient observés. L'accent a été mis sur le rôle incitatif de cette aide.

24. De nombreux participants ont souligné que les mesures prises dans le cadre de l'aide publique au développement devaient tenir compte de la responsabilité mutuelle et des obligations qui incombent aux gouvernements de réaliser les programmes et objectifs de développement convenus sur le plan international.

25. Des appels ont été lancés pour que l'objectif proposé dans l'avant-projet, qui était de consacrer à l'aide publique au développement 0,7 % du revenu national brut d'ici à 2020, soit atteint selon un calendrier clairement défini et contraignant, et pour que cette aide vise les 20 % les plus pauvres de la population des pays en développement bénéficiaires.

26. Il a été noté que des mécanismes de financement innovants pouvaient permettre d'obtenir des ressources supplémentaires, et les travaux du Groupe pilote sur les financements innovants pour le développement ont été mentionnés, de même que l'instauration de taxes plurijuridictionnelles sur les transactions financières, les partenariats multipartites et la promotion des coopératives et autres organisations économiques axées sur la société et la solidarité.

C. Problèmes d'ordre structurel, y compris la gouvernance économique mondiale et la dette extérieure

27. Les participants à la table ronde ont fait valoir qu'une grande partie du document final de la Conférence devrait rester consacrée aux problèmes d'ordre structurel, comme la nécessité, pour promouvoir un développement durable, d'accroître la cohérence des systèmes financiers, monétaires et commerciaux internationaux.

28. Il a été noté que la réforme de la réglementation financière internationale demeurait inachevée. Il fallait des avancées pour ce qui est de réglementer le marché des produits dérivés négociés de gré à gré et le secteur bancaire parallèle et d'éviter une situation de renflouement systématique où certaines sociétés, en

particulier les institutions financières, étaient si importantes et si interdépendantes que leur faillite aurait été désastreuse pour l'ensemble du système économique.

29. Des participants ont demandé que l'ONU assume un rôle plus déterminant dans la promotion d'un programme de réforme du système financier international qui soit axé sur les droits de l'homme et qui respecte les trois dimensions du développement durable et qu'elle conçoive de nouvelles réglementations et politiques propres à rendre les pays en développement moins vulnérables à l'instabilité macroéconomique. Pour améliorer la gestion des flux de capitaux dans les pays en développement, il faudrait accorder une plus grande attention au renforcement des capacités.

30. De nombreux orateurs ont souligné la nécessité de faire évoluer la gouvernance économique mondiale, notamment dans le sens d'une représentation juste et équitable des pays en développement au sein des institutions financières internationales. Certains spécialistes invités ont fait observer que, puisqu'il mettait en valeur la contribution des institutions de Bretton Woods à la stabilité financière mondiale, l'avant-projet devrait aussi reconnaître le rôle que les politiques de ces institutions ont joué dans l'accroissement des inégalités.

31. Les participants ont fait valoir qu'il fallait donner plus de poids aux réunions spéciales de haut niveau que le Conseil économique et social tient chaque année avec les institutions de Bretton-Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, et axer ces réunions sur des résultats qui favorisent une plus grande cohérence entre les questions de financement et de développement. Pour établir plus fermement le cadre de ces discussions, il a été proposé de créer une commission du financement du développement.

32. Il a été demandé que le document final entérine les principes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement relatifs aux prêts et emprunts souverains responsables, et mentionne la vérification des comptes par les prêteurs et les emprunteurs.

33. Certains orateurs ont souligné la nécessité de remédier à l'endettement des pays les moins avancés, y compris en annulant la totalité de la dette de ces pays, et d'accorder un appui préférentiel aux pays qui sont en proie à des crises ou sont gravement touchés par les changements climatiques. Il a été recommandé d'inclure dans le document final un appel à contribuer au Fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes du Fonds monétaire international afin d'alléger la dette des pays les plus pauvres et les plus vulnérables qui sont touchés par des catastrophes naturelles ou de graves crises sanitaires.

34. Assurer le plein exercice des droits de l'homme, y compris les droits des femmes, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes a été considéré comme un objectif essentiel de tout programme de développement durable. Il a été jugé préoccupant qu'aucune mention des ressources consacrées à la promotion des droits des femmes n'ait été faite dans l'avant-projet. Il a été proposé d'intégrer les objectifs de parité entre les sexes dans les politiques financières et monétaires et les programmes de développement.

35. Selon une opinion, la récente épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest s'expliquait en partie par une insuffisance structurelle des prêts multilatéraux, qui n'étaient pas suffisamment axés sur la mise en place de services de santé publique

efficaces en matière de prévention et de soins primaires. Il a été jugé important de veiller à ce que le financement d'un développement équitable et durable soit centré sur l'individu.

D. Commerce international et investissement, y compris le financement privé

36. Les orateurs ont demandé que les accords commerciaux et les traités d'investissement soient examinés en détail afin de recenser les domaines dans lesquels ces accords et ces traités pouvaient restreindre la capacité des pays en développement de réglementer les flux de capitaux tout en les ouvrant largement, d'améliorer les conditions de vie de la population, de créer des possibilités d'emploi décent, d'appliquer une fiscalité équitable et d'assurer la fourniture des services publics essentiels, entre autres.

37. Se disant préoccupés par les retards dans la conclusion des négociations commerciales du cycle de Doha, des participants ont fait valoir qu'il était important de rechercher une solution dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce et qu'il était nécessaire de conclure un accord commercial international qui complète les accords existants. Les orateurs ont noté avec satisfaction que l'avant-projet mentionnait la nécessité de prévoir des clauses de sauvegarde dans les régimes de commerce et d'investissement et ont proposé que l'Organisation mondiale du commerce joue un rôle dans l'incorporation de ce type de clause dans les accords commerciaux. Certains ont demandé que les mécanismes de renforcement des capacités favorisent davantage l'intégration des pays en développement dans les systèmes commerciaux internationaux et les chaînes de valeur mondiales.

38. Les participants à la table ronde ont insisté sur la nécessité d'envisager le financement international privé de manière équilibrée dans le document final. Ils ont noté que tout en mettant davantage l'accent sur le rôle du secteur des entreprises, il fallait renforcer le rôle de réglementation du secteur public.

39. Il a été noté que le recours aux finances publiques pour attirer des capitaux privés, y compris dans le cadre des mécanismes de financement mixtes, des partenariats public-privé et de l'aide publique au développement, pouvait permettre de lever des fonds supplémentaires, mais comportait des risques. Il faudrait procéder à un examen plus minutieux de ces mécanismes de financement dans le document final afin d'éviter les risques associés et le transfert de la responsabilité des pouvoirs publics au secteur des entreprises en ce qui concernait la fourniture des services sociaux. La nécessité de veiller à ce que ces mécanismes soient transparents, ouverts à tous et assortis d'obligations de rendre des comptes a été soulignée.

40. Des propositions concrètes ont été faites pour que, au lieu de promouvoir l'intégration des économies nationales et régionales, le document final établisse une différence entre le secteur national des entreprises et les sociétés multinationales, et recommande de façon plus nuancée le développement de l'infrastructure, afin d'éviter les projets non viables, comme ceux qui consistent à relier structurellement les zones d'extraction aux ports. Le fait de promouvoir les chaînes de valeur mondiales sans tenir dûment compte de la nécessité d'encourager la création de valeur ajoutée et l'industrialisation et le fait que les régimes de matières premières ne soient pas mentionnés ont suscité des préoccupations.

41. Il a été demandé que les accords internationaux de commerce et d'investissement ne limitent pas la marge de manœuvre dont disposaient les pouvoirs publics pour élargir progressivement la base d'imposition. L'accent a été mis sur la nécessité de réduire les exonérations fiscales qui affaiblissaient la capacité des gouvernements de recouvrer des impôts auprès des sociétés multinationales.

42. Les entreprises multinationales devraient en outre être responsables du respect des droits de l'homme, y compris les droits des femmes, des normes internationales du travail et de l'intégrité de l'environnement tout au long de leurs chaînes d'approvisionnement. Les engagements pris à titre volontaire ne suffisaient pas à assurer un changement radical vers le développement durable. Il faudrait mettre au point des instruments juridiquement contraignants pour rendre les entreprises multinationales comptables des insuffisances qui jalonnaient leurs chaînes d'approvisionnement. Il a été proposé que le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme puisse veiller à l'application des Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

43. Les orateurs ont noté avec satisfaction la proposition visant à rendre obligatoire la présentation de rapports intégrés sur les finances et le développement durable, qui figurait dans l'avant-projet. Sur la base de cette proposition, ils ont demandé que d'ici à 2020, toutes les grandes entreprises cotées en bourse présentent des rapports complets et transparents sur leurs pratiques en matière d'économie, d'environnement, de société et de gouvernance.

44. Les experts des États Membres ont souligné l'importance du commerce et de l'investissement pour le développement durable. Ils ont mis l'accent sur la nécessité de veiller à ce que le secteur privé, et en particulier les sociétés multinationales, respectent les droits de l'homme et se conforment aux normes du travail convenues sur le plan international. Certains orateurs ont proposé qu'il soit fait mention des accords internationaux relatifs aux droits de l'homme dans l'avant-projet, fût-ce en note de bas de page, afin que les efforts de financement soient liés aux progrès accomplis dans d'autres domaines.

45. Bien que le rôle important que pouvaient jouer les partenariats multipartites dans le financement ait été reconnu, il a été noté que ces partenariats ne devaient pas être considérés comme la panacée pour la mise en œuvre du nouveau programme de développement durable et que le secteur public et le secteur privé avaient des rôles complémentaires mais distincts. Certains orateurs ont fait valoir que la durabilité supposait la prévisibilité, le respect de l'état de droit et la ferme volonté de protéger l'environnement.